

<u>ARRÊTÉ</u> N°2014-04-03

Portant délégation de signature du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc relative à certains actes financiers et comptables

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-9-1 et L.5211-9-2 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 106 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°2014.04.01 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc ;

Pour la bonne marche des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains documents soit assurés par des fonctionnaires de la communauté d'agglomération;

Ces délégations doivent être matérialisées par un arrêté, notifié aux agents, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié pour entrer en vigueur ;

ARRÊTE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- Monsieur Olivier BERTHELOT, Directeur Général des Services,
- Monsieur Manuel PLUVINAGE, Directeur Général Adjoint des Services,

pour toutes pièces comptables et financières et notamment :

- celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses ;
- celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, ainsi que pour les annulations de titres ;

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 83 03 10 - Fax : 01 39 53 96 14

- les attestations et les certificats administratifs ou de prises en charges financières.
- **Article 2 –** Délégation de signature est donnée aux directeurs des services de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 1 et 2), pour les actes d'engagement, de recouvrement des recettes et d'annulation de titre.
- **Article 3 –** Délégation de signature est donnée aux responsables des services de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 2), pour les actes d'engagement.
- **Article 4 -** Les présentes délégations prendront effet dès que l'arrêté sera exécutoire. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction leurs fonctions.
- **Article 5 -** Le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.
- **Article 6** M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié aux intéressés et affiché aux lieu et place ordinaires.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale.

Fait à Versailles, le 11 avril 2014.

Le Président,

François de MAZIÈRES Maire de Versailles

DIRECTION DES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services, quel que soit le seuil à engager.

Arrêté nº2014-04-04

Annexe 1: RECETTES (états de recouvrement)

SERVICE	DIRECTEUR			
Service rattaché au Président				
Communication	Carole BEAUCHET			
Services ressources				
Affaires juridiques	Olivier PERES			
Bâtiments	Serge CLAUDEL			
Finances	Annie GUYARD			
Informatique et télécommunication	Philippe HOUPLAIN			
Ressources Humaines	Sylvie SAMUEL			
Pôle d'Ingénierie Territoriale	Manuel PLUVINAGE			
Direction de l'aménagement, des déplacements, de l'habitat et de la politique de la ville				
Aménagement	Thomas BONHOURE			
Habitat et politique de la ville	Thomas BONHOURE			
Déplacements	Thomas BONHOURE			
Direction de l'enseignement musical et de la culture				
Direction culturelle	Christine PALAU			
Conservatoire de Viroflay	Christine PALAU			
Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles	Christine PALAU			
Ecole musique de Buc	Christine PALAU			
Ecole de musique de Jouy-en-Josas	Christine PALAU			
Direction du développement économique				
Développement économique	Thomas BONHOURE			
Pépinière d'entreprises	Thomas BONHOURE			
Direction de l'environnement				
Environnement	Marion SOULARD			

DIRECTION DES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services, quel que soit le seuil à engager.

<u>Arrêté n°2014-04-04</u>

Annexe 2 : DÉPENSES (engagements)

SERVICE	DIRECTEURS Fonc. < 3 000 €	CHEFS DE SERVICE et assimilés pour l'engagement de la dépense		
JERVIOL	<i>Invt.</i> < 8 000 €	Fonc. < 2 000 €	Invt < 3 000 €	
	Service rattaché au	i Président		
Communication	Carole BEAUCHET	-	-	
Services ressources				
Affaires juridiques	Olivier PERES	-	-	
Bâtiments	Serge CLAUDEL Anne GIBARD Jean-Luc LEGUAY	Odile RACE Christian THOMAS		
Finances	Annie GUYARD	Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS		
Pôle d'Ingénierie Territoriale	Manuel PLUVINAGE	Julie HODEZ		
Informatique et télécommunication	Philippe HOUPLAIN	Albin CLAVAUD Frédéric PELLEGRIN Odile PATRY		
Ressources Humaines	Sylvie SAMUEL	Isabelle MALOSSE		
Direction de	l'aménagement, de l'h	abitat et des déplace	ments	
Aménagement	Thomas BONHOURE	Suzana JAEHRLING		
Déplacements	Thomas BONHOURE	Sarah PAULIN		
Habitat	Thomas BONHOURE	Soryann OUK		
Direction de l'enseignement musical et de la culture				
Direction culturelle	Christine PALAU	-	-	
Conservatoire de Viroflay	Christine PALAU	Nathalie DELASSIS		
Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles	Christine PALAU	Bernard SOULES Lucie TACHEAU		
Ecole musique de Buc	Christine PALAU	Régis DELEMAILLY		
Ecole de musique de Jouy-en-Josas	Christine PALAU	Catherine MOULONGUET		
Direction du développement économique				
Développement économique	Thomas BONHOURE	_	•	
Pépinière d'entreprises	Thomas BONHOURE	Corinne SAGET		
Direction de l'environnement				
Environnement	Marion SOULARD	Virginie GIBOIRE		

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Olivier BERTHELOT

Notifié le ... 30/al. / . Lella

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Carole BEAUCHET Notifié le . . 16 . 12 . 1 . 20 . 1

Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Serge Cl Notifié le ... 30/4.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié à M. Jean-Luc LEGUA Notifié le ... D. L. O. G. L. L. A.

Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Christian THOMAS

Notifié le .5.2.1.0.6.1.14.....

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le daractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS

Notifié le .. 15[64] 14.....

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification)

Notifié à M. Manuel PLUYINAGE Notifié le

Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Olivier PERES Notifié le . L. Flossia...

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Anne GIBARD Notifié le . としんりんし......

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Odile RACE

Notifié le ...Q2.../.Q.G../.ん字...

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Annie GUYARD

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Frédéric PELLEGRIN Notifié le 2.6....

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mîne Sylvie SAMUEL Notifié le Solo La 14

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Thomas BONHOURE Notifié le ...

Le Président,

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délaj de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Albin CLAVAUD Notifié le 26/03/2014

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Odile PATRY Notifié le23 (05/2011

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Isabelle MALOSSE Notifié le ...

Notifie le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

d'in recours pour excès de pouvoir devant le d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Suzana JAEHRLING Notifié le 29/04/2014

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Soryann OUK** Notifié le

Le Président,

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification Notifié à M. Bernard SOULES

Notifié le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à M. Régis DELEMAILLY

Notifié le

Le Président

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Corinne \$AGET Notifié le

Le Président.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Virginie GIBOIRE Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Lucie TACHEAU

Notifié le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à Mme Marion SOULARD

Notifié le

29/04/2014

